

Comment en bénéficier ?

Vous avez des difficultés pour vous déplacer ?

1. Inscrivez vous auprès du CCAS (à la mairie).
2. Achetez les tickets au CCAS
 - 1 € par trajet
 - 2 € pour l'aller-retour
3. Réservez au minimum 48h à l'avance



TrottiK

Véhicule pour le transport des personnes à mobilité réduite

Pôle Solidarités

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Mairie du Relecq Kerhuon
1 Place de la Libération
29480 Le Relecq Kerhuon

02.98.28.44.96



Véhicule pour le transport des personnes à mobilité réduite



Centre Communal
d'Action Sociale
02.98.28.44.96

Qu'est-ce que le Trottik ?

Depuis 2010, la Ville du Relecq-Kerhuon propose le Trottik, un véhicule à la demande adapté pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur la commune.



VOUS CHOISISSEZ VOTRE DESTINATION!



Le Trottik passe vous chercher à votre domicile et vous emmène où vous voulez sur la commune :
Commerces, Services, Lieux d'activités culturelles, Amis, Famille, Rdv médicaux, Activités associatives, etc.

Qui le conduit ?

Le Trottik est conduit par des bénévoles de la commune qui se relaient.

Ceux-ci ont reçu une formation spécifique à l'utilisation du véhicule et à la prise en charge des usagers.

Quand fonctionne-t-il ?

Le Trottik circule :

- Le mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le jeudi de 13h30 à 17h00
- Le vendredi de 9h30 à 12h00